AVIS D'IMPÔT SUR LES REVENUS

impots.gouv 0 809 401 401

Pourquoi ?

J'AI UN MONTANT
À PAYER ?
OU JE BÉNÉFICIE
D'UN REMBOURSEMENT ?

Comment faire ?

+

-

Je pense à signaler au plus vite tous
mes changements de situation personnelle (mariage, naissance, nouvel emploi…) depuis mes services en ligne sur le site impots.gouv.fr ou l’appli mobile impots.gouv, à partir de mon espace particulier.
Mon taux de prélèvement s’adapte alors immédiatement.

BON À SAVOIR Pour éviter d’avoir un remboursement ou un montant
à payer trop
important :

En 2024

J’ai été prélevé chaque mois sur mes revenus, sur la base de mon dernier taux de prélèvement
connu.

Au printemps 2025

C’est le moment de faire le bilan :
je déclare mes revenus perçus en 2024.

À l’été 2025

L’administration calcule le montant exact de mon impôt. Mon taux de prélèvement à la source est mis à jour, il s’applique dès septembre.

JE BÉNÉFICIE D'UN REMBOURSEMENT ?

OU J'AI UN MONTANT À PAYER ?
POURQUOI ? COMMENT FAIRE ?

• Parce que je ne suis pas imposable ou que mes prélèvements
2024 sont égaux à mon impôt.

1 Je ne dois rien

2

• Parce que mes prélèvements 2024 sont supérieurs à mon impôt.
• La somme est versée directement sur le compte bancaire
que j’ai communiqué à la DGFiP, sinon je reçois un chèque
par courrier.

J’ai un remboursement

3

• Parce que mes prélèvements 2024 sont inférieurs à mon impôt.
• La somme est prélevée sur mon compte bancaire. Si le montant est :

→ Inférieur ou égal à 300 € = en une fois le 25 septembre
2025

→ Supérieur à 300 € = en quatre fois de septembre
à décembre 2025

Je n’oublie pas d’ajouter ou modifier mon RIB si nécessaire, sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source », au plus tard le dernier jour du mois, pour un prélèvement le mois suivant.

Tout règlement effectué après la date limite de paiement entraîne l’application d’une majoration de 10 % sur les sommes restant dues.

J’ai un montant à payer

0 809 401 401

Les réponses
à vos questions
sur votre avis d'impôt
sur les revenus

impots.gouv

Direction générale des Finances publiques - Juin 2025

Retrouvez les Finances publiques sur